Image not found or type unknown

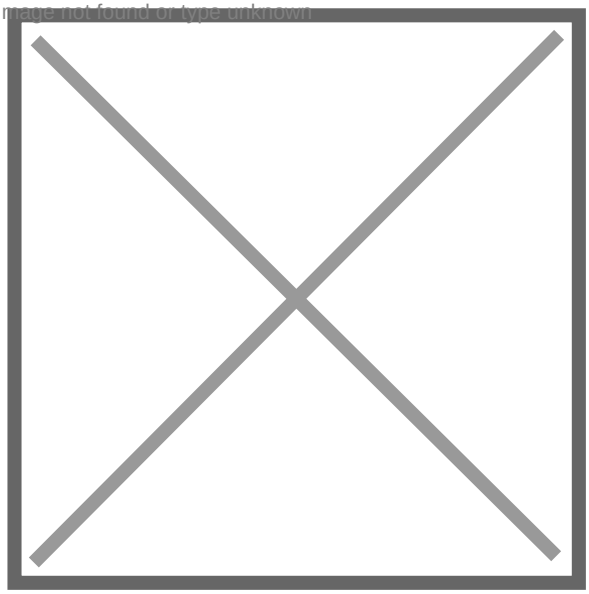

Dissolution de comunotée pour divorce amiable

Par **moscato**, le **12/03/2012** à **18:13**

Bonjour,

nous sommes en instance de divorce avec un peux d'actif sur nos comptes et 2 voiture
la question est il possible et legal de disperser ces actifs sur des compte autre que les notres de façons a ce que le notaire quand il fera l'etat de la comunotée ne puisse pas les voires

merci pour le temps que vous allez nous accoreder pour nous repondre

Par **monge**, le **26/03/2012** à **22:42**

bonjour ,j ai 2 questions en fait ,la 1er je connais depuis 19 ans le papa de mon fils ,mon fils a 5 ans a l epoque je suis parti car tres jaloux bref de la il a connu une personne et nee une petite qui a maintened 14 ans 2 ans apres sa naissance el et parti avec un autre et a un garcon de l age du miens ,le papa donc du miens et reelement le sien car je l ai obligé a le reconnaitre ,par contre la sienne non bref pour lui oui ,le tout et q avec l accord de la maman de cette petite ils n ai pas question car ne l ayant pas fait d ai le debut de le dire a cette petite comme quoi elle a une demi soeur ,ce qui me gene c est que l autre jour pour une fois il nous a apercu moi et mon fils au cinema lui etait avec sa fille et il a ignorer son fils hors que c etait la 1er fois qui le voyais je trouve ca honteux en sachant que la loi peut lui donner raison a tout moment si il venait a changeais d hatitude ou son reelement mes droits meme si je l ai obligé au tout de but presque de le reconnaitre

Par **cocotte1003**, le **27/03/2012** à **04:30**

Bonjour, votre fils a ans et il est reconnu par son papa mais vous n'avez pas de jugement du tribunal fixant la pension, le droit de visite... Si c'est le cas, le pere doit saisir le JAF pour demander un droit de visite pour voir votre fils sans cela vous n'etes pas obligé de lui laisser voir ou emmener son fils. Par contre s'il saisi le JAF, il aura un droit de visite et une pension alimentaire à ous verser pour l'entretien de votre fils et comme il a l'autorité parentale aussi,vous devrez prendre ensemble les décisions importantes de la vie de l'enfant, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés